



REGLEMENT COURSE 10KM DE CHADRAC

ORGANISATION DE LA 4^{ème} EDITION

La course **10km de Chadrac** (catégories Cadet à Master) et la **course des Jeunes** (catégories Benjamin et Minime) sont organisées le **30 septembre 2018** par **Velay Athlétisme** (0661418364 ou www.velay-athletisme.fr).

La course **10km de Chadrac** a obtenu le Label Régional FFA en 2016 et les records de la course labellisée sont les suivants :

Homme => **Timothée Bommier 30'15'' (2016)**

Femme => **Laurie Maleysson 38'54'' (2017)**

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription aux différentes courses organisées à l'occasion des **10km de Chadrac** implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

INSCRIPTIONS

- Inscription par internet du 01/05/2018 au 28/09/2018 sur le site www.chronopuces.fr



- Inscription par courrier avant le 26/09/2018 (date de la Poste faisant foi), bulletin d'inscription à télécharger sur le site *Velay Athlétisme* et à envoyer à l'adresse suivante :
ALEX Laurent
Fontaine Franchon - Route de St Bonnet de Cray
42190 CHARLIEU

- Inscription sur place samedi après-midi et le jour de la course à partir de 8h jusqu'à 20 min avant le départ.

Toute inscription est ferme et définitive et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Une dotation est allouée aux 50 premiers inscrits.

DOSSARDS

- Les dossards sont à récupérer dimanche matin à partir de 8h.
L'organisation de la course ne fournit pas d'épingles.
- Les athlètes ayant réalisés la performance suivante sur 10km depuis le 01/09/2016 peuvent prétendre à un dossard élite : Homme en moins de 34'30'' et Femme en moins de 42'30''.
Les dossards élite sont alloués uniquement par l'organisation de la course.

CERTIFICAT MEDICAL

Tous les participants inscrits aux courses chronométrées (**10km de Chadrac** et **course des Jeunes**) doivent produire :

- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an,
- Soit une photocopie d'une licence FFA ou UNSS ou UGSEL ou FFTRI ou d'un « Pass J'aime Courir » en cours de validité.

Ne sont pas concernés les participants aux courses non-chronométrées (courses Enfant et 10km en relais).

ASSURANCE




Les organisateurs sont couverts par une Police Responsabilité Civile Individuelle Accident.

Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Les participants aux **10km de Chadrac**, à la **course des Jeunes**, aux courses non-chronométrées et à la randonnée pédestre/marche nordique dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident de santé, avant, pendant et après cette manifestation.

TARIFS ET HORAIRES DES COURSES 2018

EPREUVES	HORAIRES	TARIFS
Course Enfants (Eveil Athlétique / Poussin(e)s) <i>Course par équipe non chronométrée et non classée</i>	11h15	2€
Course des Jeunes (Benjamin(e)s / Minimes) course chronométrée <i>de 3 boucles de 0.9km soit 2.7km</i>	11h00	4€
10km de Chadrac Label Régional FFA (Cadet(te)s à Masters)  course chronométrée <i>de 3 boucles mesurées FFA</i>	9h30	10.50€ (hors frais internet) avant le 28/09/2018 14€ Samedi 29 et Dimanche 30 (2€ reversés au DAHLIR)  <small>Dispositif d'accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers</small>
Course 10km en Relais (Cadet(te)s à Masters) <i>course non-chronométrée de 3 coureurs soit 1 boucle par coureur</i>	9h35	15€ (2€ reversés au DAHLIR)  <small>Dispositif d'accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers</small>
Randonnée pédestre & Marche Nordique de 10 à 12km <i>organisée par les Amis de Chadrac</i>	9h00	5€ (Don intégral au DAHLIR)  <small>Dispositif d'accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers</small>

RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement est prévu à chaque tour devant la Mairie de Chadrac, puis à l'arrivée.

CHRONOMETRAGE

Les courses **10km de Chadrac** et **course des Jeunes** sont chronométrées par la société *ChronoPuces*.

Tout athlète participant à l'une de ces deux courses doit obligatoirement porter la puce fournie par l'organisation pour être chronométré et classé.

Toute puce non rendue à l'organisation sera facturée à l'athlète au prix de 10€.

RECOMPENSES

Remise des récompenses à 11h45 à la *Maison pour Tous* de Chadrac pour les courses chronométrées :

- Récompenses des 10km :
dotation financière aux 5 premiers Homme et 5 premières Femme
dotation aux premiers/premières par catégorie (non cumulable)
- Récompenses course Jeunes :
dotation aux 3 premiers Benjamins / 3 premières Benjamines / 3 premiers Minimes / 3 premières Minimes

DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître au cours de ces épreuves.

ANNULATION COURSES 10km de Chadrac et des Jeunes

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou pour des motifs indépendants de l'organisation, celle-ci se réserve le droit d'annuler l'épreuve **10km de Chadrac** et l'épreuve **course des Jeunes** sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.